



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Aggravation de la crise sanitaire liée aux sargasses en Martinique

Question écrite n° 15242

Texte de la question

M. Marcellin Nadeau attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur l'aggravation de la crise sanitaire liée aux échouements massifs de sargasses en Martinique. Depuis plusieurs semaines, la Martinique connaît de nouveaux échouements massifs de sargasses sur de nombreux territoires littoraux, exposant les populations à des nuisances sanitaires, environnementales et économiques de plus en plus préoccupantes. Dans un communiqué publié le 10 mai 2026, l'Association sargasses Martinique (ASMA) a alerté sur « l'impréparation des autorités face à cette catastrophe » alors même que l'ampleur des arrivages était annoncée depuis plusieurs jours, voire plusieurs semaines. L'association demande notamment la reconnaissance d'un état de catastrophe sanitaire ainsi que le déploiement immédiat de moyens renforcés pour la collecte des algues, la pose des barrages et le nettoyage des zones de stagnation. En effet, la décomposition des sargasses provoque des émissions d'hydrogène sulfuré et d'ammoniac particulièrement nocives pour la santé humaine. Les habitants des communes touchées signalent des troubles respiratoires, des irritations oculaires, des maux de tête, des nausées, des troubles du sommeil et une dégradation importante de leurs conditions de vie. Cette situation affecte durablement les riverains, les professionnels de la mer, les acteurs du tourisme ainsi que les collectivités territoriales confrontées à des coûts de gestion toujours plus importants. Alors que les épisodes d'échouement se répètent chaque année avec une intensité croissante, les moyens de prévention, d'anticipation et d'intervention demeurent insuffisants. Cette crise révèle également les limites du cadre juridique actuel, qui ne permet ni une reconnaissance adaptée du risque environnemental et sanitaire lié aux sargasses, ni la mobilisation de dispositifs pérennes de protection et d'indemnisation. C'est dans cette perspective que M. le député a déposé en avril 2026 une proposition de loi visant à créer un statut et un cadre juridiques du risque naturel environnemental des algues sargasses. En conséquence, il souhaite savoir si le Gouvernement entend reconnaître officiellement l'existence d'une catastrophe sanitaire dans les territoires les plus touchés par les échouements massifs de sargasses. Quels moyens exceptionnels l'État prévoit de mobiliser en urgence afin d'assurer une collecte quotidienne des algues, y compris les week-ends et jours fériés ? Quelles mesures seront prises pour accélérer la pose des barrages anti-sargasses et le nettoyage des ravines, canaux et zones de stagnation ? Enfin, il lui demande si le Gouvernement envisage de renforcer les dispositifs de surveillance sanitaire des populations exposées et quelles suites il entend donner aux propositions formulées dans le cadre de la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale afin de doter les territoires ultramarins d'un véritable cadre pérenne de gestion du risque sargasses.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Nadeau](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15242

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2026](#), page 4373